



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **93401669.2**

(51) Int. Cl.⁵ : **A44C 15/00, A44C 9/00**

(22) Date de dépôt : **29.06.93**

(30) Priorité : **29.06.92 FR 9207963**

(43) Date de publication de la demande :
05.01.94 Bulletin 94/01

(84) Etats contractants désignés :
BE CH DE ES GB IT LI NL

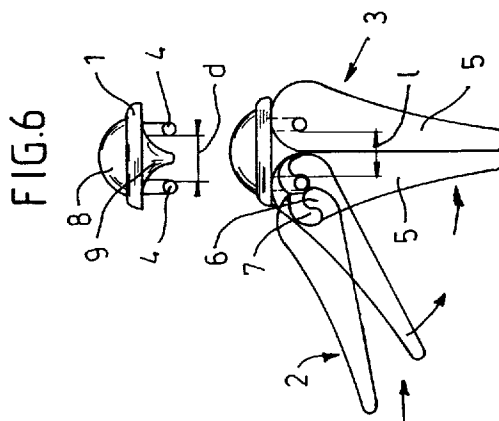
(71) Demandeur : **MAUBOUSSIN SUCESSEUR DE
NOURY (société anonyme)**
20 Place Vendôme
F-75001 Paris (FR)

(72) Inventeur : **Bois, Jean-Luc**
13 Allée de la Pépinière
F-60260 Lamorlaye (FR)

(74) Mandataire : **Petit, Hélène**
Cabinet Hélène Petit 94, Avenue Kléber
F-75116 Paris (FR)

(54) **Bijou démontable.**

(57) Bijou démontable caractérisé par le fait qu'il comporte trois éléments (1, 2, 3) assemblés les uns aux autres, ces éléments étant constitués : d'une part, par un élément décoratif constitué par un plateau (1) destiné à porter à sa face supérieure la partie ornementale (8) telle que chaton, pierre, assemblage de pierres, camée, dessin ou autre, ledit plateau (1) comportant des moyens d'accrochage (4) à sa partie inférieure ; d'autre part, par deux éléments de support (2-3) comportant chacun un moyen d'accrochage (6) venant coopérer avec ceux (4) du plateau (1), ces éléments de support venant se bloquer en appui l'un contre l'autre au niveau des moyens d'accrochages (6 et 4) pour maintenir assemblés les éléments constitutifs du bijou.



La présente invention concerne un bijou démontable permettant de multiples transformations.

Ce bijou comporte ainsi un élément décoratif et un élément faisant support de sorte que l'on peut, à volonté, changer d'élément décoratif pour un même support ou à l'inverse changer de support pour un même élément décoratif.

Le bijou démontable selon la présente invention est caractérisé par le fait qu'il est constitué de 3 éléments assemblés les uns aux autres, ces éléments étant constitués: d'une part, par un élément décoratif constitué par un plateau destiné à montrer à sa face supérieure la partie ornementale telles que pierres, camée, dessin ou autre, le dit plateau comportant des moyens d'accrochage à sa partie inférieure; d'autre part, par deux éléments de support comportant chacun un moyen d'accrochage venant coopérer avec ceux dudit plateau, ces éléments de support venant se bloquer en appui l'un contre l'autre au niveau des moyens d'accrochage pour maintenir assemblés les trois éléments constitutifs du bijou.

Selon d'autres caractéristiques de l'invention:

- Les moyens d'accrochage situés sous le plateau sont constitués par deux anneaux et les moyens d'accrochage des éléments de support sont des crochets ou inversement.
- Les moyens d'accrochage sont des crochets disposés de façon symétrique et inversée.
- Les moyens d'accrochage sont des crochets; chaque crochet étant disposé au sommet d'un anneau, les deux anneaux formant une bague lorsqu'ils sont accolés l'un contre l'autre.

A titre d'exemples non limitatifs et pour faciliter la compréhension de l'invention, on a représenté aux dessins annexés dans lesquels:

- la figure 1 est une vue de face d'un premier exemple de réalisation;
- la figure 2 est une vue latérale avec coupe partielle de dispositif de la figure 1;
- la figure 3 est une vue de dessus du dispositif des figures 1 et 2;
- la figure 4 est une variante de réalisation correspondant à la figure 2;
- la figure 5 est une vue de face d'un deuxième exemple de réalisation;
- la figure 6 est une vue latérale avec coupe partielle du dispositif de la figure 5 en cours de montage;
- la figure 7 représente le dispositif de la figure 6, le montage étant terminé,
- la figure 8 est une vue de dessus du dispositif des figures 5 et 7.

Les figures 1 à 3 représentent de façon schématique l'assemblage des divers éléments d'un bijou selon l'invention.

On voit sur ces figures que le bijou est constitué en trois parties: un plateau 1 et deux éléments de support 2 et 3.

Le plateau 1 est dans cet exemple, qui est un simple schéma explicatif, constitué par une plaque ovale sur laquelle pourra être posé tout élément décoratif tels qu'une pierre, un assemblage de pierres, un carré, une plaque gravée type chevalière ou autre. Sur sa face inférieure, le plateau 1 est muni de deux moyens d'accrochage 4. Dans l'exemple représenté, ces moyens d'accrochage sont des anneaux en forme de U.

Les éléments de support 2 et 3 sont identiques et inversés.

Chaque élément de support est constitué par un anneau 5 muni d'un crochet 6.

L'épaisseur "e" de chaque anneau 5, au moins au niveau des crochets 6, est égale à la moitié de la distance "d" séparant les deux anneaux d'accrochage 4 de sorte que, lorsque les deux anneaux 5 sont placés l'un contre l'autre, ils occupent, au niveau des crochets 6, tout l'espace compris entre les moyens d'accrochage.

De préférence, l'épaisseur "e" est un tout petit jeu supérieure à "d/2" de façon à obtenir un effet de blocage. On voit que pour monter le bijou, il suffit de présenter d'abord un des supports 5 de façon oblique, de façon à engager son crochet 6 dans un des anneaux 4 puis à le faire basculer comme cela est illustré par la flèche f; ensuite on présente de la même façon le deuxième support, il y a une résistance à vaincre jusqu'à ce que l'élasticité du métal (ou du matériau dont est faite la pièce 5) lui permette de venir se mettre en appui contre l'autre support 5 de sorte que les pièces sont bloquées en position.

Pour démonter le bijou, il suffit de faire pivoter les supports 5 en sens inverse.

Dans l'exemple représenté, chaque support 2 et 3 est constitué par un anneau circulaire 5 de sorte que lorsque les deux anneaux 5 sont accolés, l'un contre l'autre, ils constituent une bague, mais il est bien évident que l'invention n'est pas limitée au cas où le bijou est une bague, les supports 2 et 3 pouvant être destinés à être fixés à une broche, collier, peigne ou autre.

De même, l'invention n'est pas limitée au cas où les deux supports 2 et 3 sont rigoureusement symétriques. Ce qui importe, c'est qu'ils soient de conformation symétrique dans leur partie qui s'engage entre les deux anneaux 4.

Ainsi, comme cela est représenté à la figure 4, le support 3 peut comporter un anneau 5 muni d'un crochet 6 tandis que le support 2 peut ne comporter qu'une pièce 5' portant le crochet 6. Cette pièce 5' ayant une épaisseur suffisante pour que la distance entre les deux crochets soit égale ou légèrement supérieure à "d". Sur la figure 4, on a donné à la pièce 5' une épaisseur égale à la partie 5 du support 3 mais elle peut être différente à condition que la somme des épaisseurs des deux pièces soit égale à "d".

Les figures 6 et 8 représentent un vrai bijou, à savoir

une bague à chaton, réalisée selon le principe illustré aux figures 1 à 3.

Pour réaliser un vrai bijou, qui doit être élégant, il ne faut pas que les crochets fassent saillie comme cela est représenté à l'exemple précédent.

Dans ce cas, chacun des supports 2 et 3 est constitué par un anneau 5 faisant une demi-bague, c'est-à-dire qu'ils forment à eux deux une bague lorsqu'ils sont accolés l'un contre l'autre. Ces anneaux présentent à leur partie supérieure une surépaisseur dans laquelle est ménagée un volume creux 7 qui est courbé de façon à définir un crochet 6. L'anneau d'accrochage correspondant 4 est alors introduit dans le volume creux 7 et est engagé dans le crochet 6.

Là encore, l'épaisseur "e" des deux pièces 2 et 3 du niveau des crochets 6 doit être au moins égale et, de préférence, légèrement supérieure à la distance "d" séparant les deux anneaux 4.

Le plateau 1 porte un chaton de bague 8.

Comme la partie supérieure des deux pièces de support 2 et 3 est arrondie, elles définissent entre elles une sorte de dièdre arrondi. Afin de camoufler ce creux, on dispose avantageusement de chaque côté du plateau 1 deux volets arrondis 9 de forme correspondante.

Dans tous les exemples représentés, les moyens d'accrochage 4 du plateau sont des pièces femelles (anneaux) dans lesquelles pénètrent des pièces mâles (crochets) mais il est bien évident que l'inverse est possible et est donc couvert par la présente invention.

Revendications

1) Bijou démontable caractérisé par le fait qu'il comporte trois éléments (1, 2, 3) assemblés les uns aux autres, ces éléments étant constitués : d'une part, par un élément décoratif constitué par un plateau (1) destiné à porter à sa face supérieure la partie ornementale (8) telle que chaton, pierre, assemblage de pierres, camée, dessin ou autre, ledit plateau (1) comportant des moyens d'accrochage (4) à sa partie inférieure ; d'autre part, par deux éléments de support (2-3) comportant chacun un moyen d'accrochage (6) venant coopérer avec ceux (4) du plateau (1), ces éléments de support venant se bloquer en appui l'un contre l'autre au niveau des moyens d'accrochages (6 et 4) pour maintenir assemblés les éléments constitutifs du bijou.

2) Bijou selon la revendication 1 dans lequel l'épaisseur des deux éléments de support (2-3) au niveau de leurs moyens d'accrochage (6) est, lorsqu'ils sont accolés l'un contre l'autre, égale ou légèrement supérieure à la distance séparant les moyens d'accrochage (4) du plateau (1).

3) Bijou selon la revendication 2 dans lequel le plateau (1) comporte deux moyens d'accrochage femelles (4) et les supports ont chacun un moyen d'ac-

crochage (6) mâle ou inversement.

4) Bijou selon la revendication 3 dans lequel les moyens d'accrochage du plateau sont des anneaux (4) en forme de U, tandis que les moyens d'accrochage des supports (2-3) sont des crochets (6).

5) Bijou selon la revendication 4 dans lequel les deux supports (2-3) sont symétriques et inversés et comportent une partie munie d'un crochet et une partie circulaire faisant bague.

6) Bijou selon la revendication 4 dans lequel un seul des deux supports (3) comporte un anneau (5) faisant bague, l'autre support (2) comportant une pièce (5') portant un crochet (6). Cette pièce étant complémentaire de la précédente de façon qu'au niveau des deux crochets (6), la somme des épaisseurs des deux supports (2-3) soit égale à la distance séparant les deux anneaux d'accrochage (4) du plateau (1).

7) Bijou selon l'une quelconque des revendications précédente dans lequel la partie des supports (2-3) située en dessous des moyens d'accrochage (6) peut avoir une forme quelconque pour s'adapter à tout type de bijou.

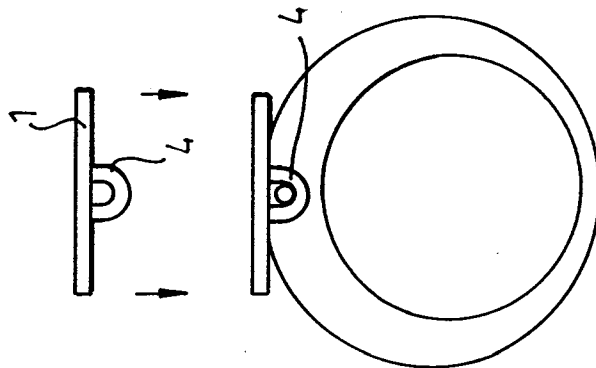


FIG.1

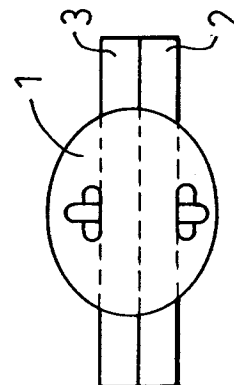


FIG.3

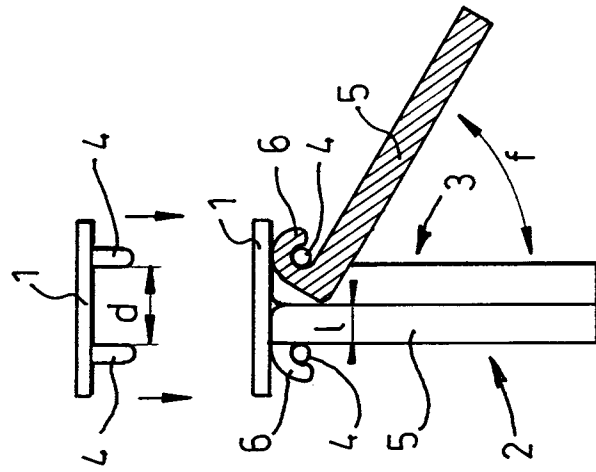


FIG.2

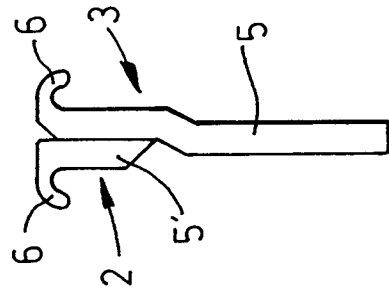


FIG.4

FIG.5

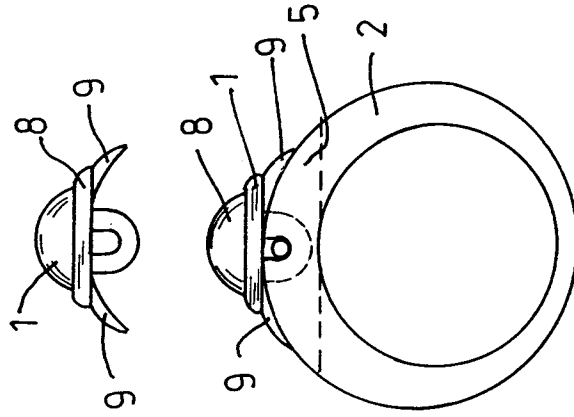


FIG.7

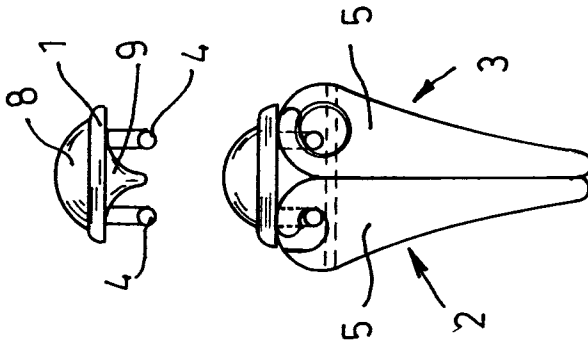


FIG.6

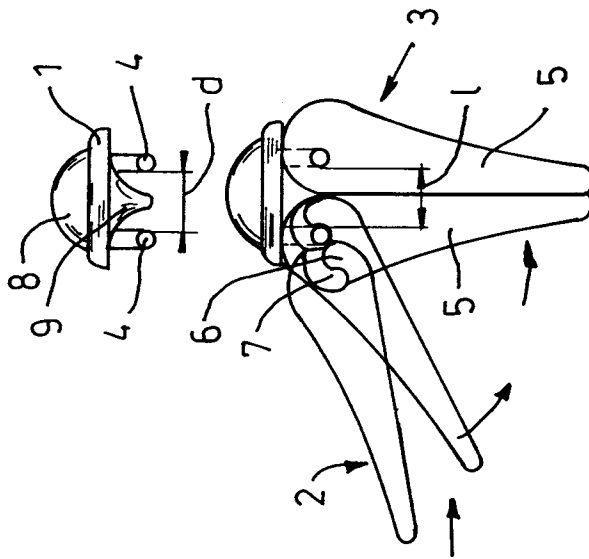
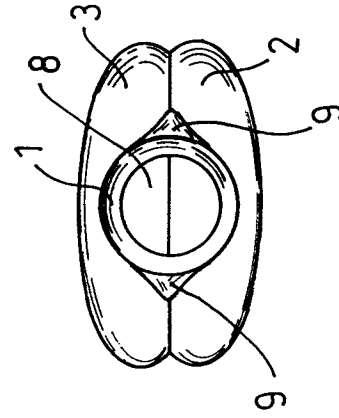


FIG.8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 93 40 1669

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	CH-A-105 757 (S. LOEB) * revendication 1; figures 1-4 * ---	1	A44C15/00 A44C9/00
A	FR-A-2 650 489 (D. VANGELDER SARL.) * figures 1,2,6,7 * ---	1	
A	GB-A-111 077 (C. L. DEPOLLIER) 15 Novembre 1917 ---		
A	US-A-4 311 026 (E. J. OCHOA) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A44C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 18 AOUT 1993	Examineur FAIRBANKS S.A.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P0402)